

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 800 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 800

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1967

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef d'Infanterie de Marine Vellut (Jean). débarqué à Djibouti le 29 avril 1967, est affecté à la Milice de la CFS. pour compter du 30 avril 1967. Ce sous-officier sera affecté au Dépôt de la Milice à Djibouti en remplacement de l'adjudant-chef Ambroise (Marcel), rapatriable. Il exercera à compter du le juin 1967 les fonctions de : — gérant du Dépôt de la Milice et premier secrétaire du chef de corps ; — billeteur du Dépôt de la Milice : — gestionnaire du Dépôt spécial public des armes, munitions et matériels. de guerre. En qualité de gestionnaire du Dépôt. spécial public des armes, munitions et matériels de guerre, l'adjudant-chef Vellut percevra 'une indemnité mensuelle fixée à cinq mille francs Djibouti (5.000- FD).